



Mouvement des Entreprises de France **MEDEF Meurthe-et-Moselle**

Maxéville, le 11 juin 2015

CB/PhT/RL

Monsieur Michel MORIN
Président de la CNDP 31 BIS
9 ter, rue Pasteur
57000 METZ

Monsieur le Président,

Depuis toujours, notre région a la chance d'être idéalement située au cœur de l'Europe aux frontières de la Belgique, du Luxembourg et de l'Allemagne, c'est un atout de premier ordre pour notre économie.

Depuis 1967-1969, nous disposons avec l'A 31 d'une infrastructure autoroutière Nord/Sud, véritable colonne vertébrale des flux routiers du sillon lorrain, puisque plus de 500.000 usagers l'empruntent chaque jour et par endroits 80.000 véhicules jours.

Hélas, cette voie cumule aujourd'hui plusieurs handicaps :

- tout d'abord, elle est vétuste, vieillissante et accidentogène
- elle supporte des flux très hétérogènes de grand transit et déplacements locaux voire urbains et au nord de Thionville, des flux transfrontaliers énormes.
- également des flux saisonniers qui, au moment des déplacements de vacances, créent une saturation entraînant des bouchons impressionnants et pénalisants.
- des flux de fret routier également très importants, souvent du transit entre les pays du Sud, Espagne, Italie et les pays du Nord de l'Europe. Ce fret connaît une croissance de près de 10 % l'an contribuant à terme à une asphyxie complète de l'A 31. Pourtant un effort très important est consenti par les professionnels du transport qui développent, de leur côté, une alternative fret ferroviaire innovante, comme par exemple la ligne Bettembourg - Perpignan ou une alternative fret fluvial qui est également mise en œuvre à partir de plateformes multimodales situées sur des ports de la Moselle (FROUARD, METZ, ILLANGE).

Toute la profession de la logistique est mobilisée afin d'apporter des solutions viables et pérennes garantissant la fonction vitale d'échanges de marchandises au sein de notre marché national et européen.

La congestion de cette voie autoroutière A 31 ne peut absolument pas être acceptée, toute la dynamique économique et industrielle du sillon lorrain en dépend et le maintien comme le développement de la plupart de nos entreprises ne peuvent se concevoir sans la modernisation de cette infrastructure.

Il est donc indispensable que le projet proposé par l'Etat français soit mis en œuvre dans les meilleures conditions et dans un temps de réalisation d'une douzaine d'années.

Le MEDEF Meurthe-et-Moselle est donc tout-à-fait favorable à ce projet A 31 bis, à savoir :

- sur l'ensemble du tracé, les infrastructures existantes doivent passer à 2 fois trois voies où cela est techniquement possible
- construire des tronçons autoroutiers nouveaux pour les sections où ces élargissements ne sont pas possibles
- remettre à niveau environnemental les sections élargies compte tenu des nuisances sonores ou autres
- réaliser le barreau Gye Dieulouard afin de décongestionner le contournement de l'agglomération nancéienne ; à défaut, trouver une solution de contournement de NANCY plus courte au travers de la forêt de Haye en préservant les passages d'animaux sauvages et créer trois voies entre NANCY et TOUL
- réaliser la liaison A 30-A 31 Nord vers LONGWY et la Belgique pour soulager la traversée de THIONVILLE.

La situation fragile de notre économie et l'avènement de la Grande Région ALCA nécessitent que ces travaux soient réalisés dans un temps rapide après la déclaration d'utilité publique.

C'est pourquoi, la formule « concession partielle » est celle que le MEDEF souhaiterait voir retenue car elle n'impliquera un péage que pour le tout nouveau tracé DIEULOUARD-GYE et l'objectif de 11 ans pour terminer dans ce cas les travaux, bien que lointain, semble réaliste.

Tout cela contribuera aussi bien évidemment à améliorer les conditions de sécurité et réduira le taux d'accidentologie de cette voie. Le confort de conduite et la fluidité en seront grandement améliorés.

A n'en pas douter, cela aura également un impact fort sur l'image de la France et de notre région pour tous les étrangers qui traversent nos territoires ou pour les entreprises qui souhaiteraient venir s'implanter chez nous.

Le MEDEF Meurthe-et-Moselle demande donc à l'Etat de mettre en œuvre le plus rapidement possible ce grand projet A 31 bis qui avait déjà reçu l'appellation « grand projet national d'intérêt général. »

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe TOURRAND
Président délégué



Christine BERTRAND
Présidente

